VENTES A L'ENCAN.

Par DANZIGER & TESSIER

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de receveur.

Semle Bro. Bag Company vs. Standard Guano and Chemical Manufacturing Company.

No. 105,083.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — Par Danziger & Tessier; C. A. Tessier, encanteur. Bureau, 134 Rue Carondelet, JEUDI, 15 janvier 1914, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu aux enchères publiques, en vertu d'un jugement rendu le 24 novembre 1913, et signé le 5 décembre 1913, par l'honorable Fred D. King, juge de la cour précité, Division B, dans l'affaire ci-dessus, la propriété suivante décrite à savoir:

Manufacture d'Acides.

No. 1—Cinq certains lots ou parcelles de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, toutes les machines, chaudières, appareils, bâtisses, accessoires qui en dépendant, excepté les rails, croisements, aiguillages, traverses et autres parties d'une voie de chemin de fer sur la dite propriété, aucune desquelles n'appartient à la Standard Guano and Chemical Manufacturing Co. et aussi le bail sur une autre étendue de terre, le tout étant situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans et décrit comme suit:

1—Une certaine étendue ou parcelle de terre, composée de l'entier de l'Ilet 1,378, borné par les Champs-Elysées et les rues Law, Marigny et Magistrat, excepté la parcelle coupée par la ligne du Louisville et Nashville R. R., laquelle étendue ou parcelle de terre mesure, plus ou moins, deux cent-vingt-et-un pieds et trois pouces de face à la rue Magistrat, trois cent dix-neuf pieds et onze pouces de face à l'avenue des Champs-Elysées, deux cent quatre-vingt-cinq pieds et huit pouces de face à la rue Law, deux cent quarante-sept pieds et onze pouces sur la rue Marigny et quatre-vingt seize pieds, sept pouces le long de la ligne du Louisville et Nashville R. R.

2—Une certaine parcelle de terre étant l'Ilet 1407, borné par l'avenue des Champs-Elysées, la place Commerce et les rues Marigny et Law, mesurant, plus ou moins, cent cinquante-neuf pieds et onze pouces de face à l'avenue des Champs-Elysées, la même façade sur la rue Marigny, deux cent quatre-vingt-cinq pieds huit pouces de face à la rue Law et la même façade sur la place Commerce.

3—Une certaine parcelle triangulaire de terre formant une partie de l'Ilet 1379, borné par les rues Law, Marigny, Mandeville et Magistrat, lequel triangle ou parcelle de terre mesure, plus ou moins, cent quatre-vingt-treize pieds un pouce de face à la rue Marigny, cent soixante-douze pieds et onze pouces de face à la rue Law et deux cent cinquante-neuf pieds et deux pouces sur la ligne du Louisville et Nashville Railroad Company.

4—Une certaine étendue ou parcelle de terre comprenant tout l'Ilet 1406, borné par Florida Walk et les rues Marigny, Law et Mandeville, excepté la portion de celle-ci coupée par la ligne du Louisville et Nashville Railroad Company, laquelle dite parcelle de terre mesure, plus ou moins, trois cent six pieds de face à la promenade Florida et trois cent six-neuf pieds et onze pouces de face à la rue Marigny, deux cent six pieds et trois pouces de face à la rue Law et cent trente-sept pieds huit pouces sur la ligne du Louisville et Nashville Railroad Company, deux cent seize pieds et trois pouces de face à la rue Mandeville.

5—Une certaine parcelle de terre triangulaire, formant une partie de l'Ilet 1405, lequel est borné par la promenade Florida, les rues Mandeville, Law et Spain, et laquelle dite portion de terre mesure cent cinquante pieds de face à la promenade Florida, cent soixante-cinq pieds de face à la rue Mandeville et deux cent vingt-trois pieds sur la ligne du Louisville et Nashville Railroad Company.

6—Tous les droits de la dite Standard Guano and Chemical Manufacturing Co. reçus à bail de la National Acid Co. dans et à un certain bail de la ville de la Nouvelle-Orléans, à la dite National Acid Company suivant un acte du 14 janvier 1894 devant J. D. Taylor, ancien notaire en cette ville, par lequel dit bail la dite ville du 1er janvier 1890 au 31 décembre 1916, une bande de terre désigné comme place du commerce étant la parcelle comprise entre les Champs-Elysées, les rues Law, Industrie et Marigny, comme il est démontré sur un plan de la ville de la Nouvelle-Orléans publié par E. Robinson, à un loyer annuel de vingt-cinq dollars payable annuellement et d'avance, et aux termes et conditions stipulés dans le dit contrat de bail, ainsi que tous les droits de la dite Standard Guano and Chemical Manufacturing Company à l'usage des voies, aiguillages et embranchements.

Usine de noir animal.

No. 2—Un certain lot ou parcelle de terre, ensemble avec toutes les constructions et les améliorations qui s'y trouvent, tous droits, voies, privilèges et dépendances qui en dépendent, et toutes les constructions, machines, chaudières, appareils, instruments, appareaux, installations qui y appartiennent excepté les rails, embranchements, aiguillages, traverses, et toutes autres parties de la voie de chemin de fer sur la propriété, aucune desquelles n'appartient à la dite Standard Guano and Chemical Manufacturing Co., se trouvant dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans et décrite comme suit: Une certaine parcelle de terre avec toutes les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent étant une partie de l'Ilet No. 1713, borné par l'avenue Champs-Elysées, les rues Industrie, Frenchmen et Agriculture, laquelle dite parcelle de terrain a une façade sur l'avenue des Champs-Elysées de trois cent vingt pieds et 36-100 de pied, sur une profondeur de 180 pieds et 50-100 sur la rue Agriculture, et 161 pieds 25-100 sur la rue Industrie, laquelle est limitée à l'ouest par une ligne commençant à un point de 180.50 pieds du coin de l'avenue Champs-Elysées et de la rue Agriculture, et courant parallèlement avec l'embranchement du chemin de fer à un angle de 90 degrés 30 à l'alignement de la rue Agriculture 180.50 pieds; d'où en un angle de 8 degrés 24 à la gauche 91.30 pieds; de là à l'angle de 8 degres 4 à la gauche 60.60 pieds à la ligne de la rue Industrie, à un point de 161 pieds 25 ouest de l'avenue des Champs-Elysées, le tout comme il est montré sur un plan daté du 9 octobre 1913 dressé par Frank T. Payne, ingénieur et voyer, la copie duquel est enregistrée pour référence. Avec tous les droits de la dite Standard Guano and Chemical Manufacturing Co. à l'usage des voies, embranchements, aiguillages, etc., sur et conduisant à la dite parcelle de terre.

Fabrique de Guano.

No. 3—Certaines diverses étendues et parcelles de terre, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, voies, privilèges qui s'y trouvent, ou qui en dépendent, et toutes les machines, chaudières, appareaux, bâtisses et accessoires qui en dépendent, excepté les rails, embranchements, aiguillages, traverses, et toutes les autres parties de la voie ferrée sur la dite propriété, aucune desquelles n'appartiennent à la dite Standard Guano and Chemical Manufacturing Company s'étendant et situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans et décrite comme suit:

A—L'Ilet entier No. 1568, excepté les lots Nos. 16, 17, 22 et 23, lequel dit Ilet est borné par l'avenue des Champs-Elysées, la rue Duels, l'avenue Marigny et les rues Frenchmen et Industrie, mesurant, plus ou moins, 330.36 pieds de face à l'avenue des Champs-Elysées, 160 pieds de face à la rue Duels, 333.36 pieds à l'avenue Marigny, 217 pieds de face à la rue Frenchmen et 300.33 pieds de face à la rue Industrie, lesquels lots 16 et 17 s'adjoignant l'un à l'autre mesurent chacun 31 pieds 11 pouces et 7 lignes de face à la rue des Champs-Elysées, sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de 154 pieds et 8 pouces, le lot 16 étant le plus proche de la rue Duels, et se trouvant à environ 127 pieds 10 pouces et 4 lignes de là; et lesquels dits lots 22 et 23 s'adjoignent l'un à l'autre et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Industrie sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de 127 pieds 11 pouces et 4 lignes; le lot No. 22 étant le plus proche de l'avenue des Champs-Elysées et étant situés à 124 pieds 8 pouces de là.

B—Tous les droits, titres et intérêts de la dite Standard Guano and Chemical Manufacturing Co. dans et sur des lots 16, 17, 22 et 23, dans le dit carré No. 1568, lesquels dits lots sont décrits dans

VENTES A L'ENCAN

Par DANZIGER & TESSIER

le dernier paragraphe précédent, laquelle dite compagnie et ses prédécesseurs ont eu et possédé et payé les taxes comme propriétaires pendant plusieurs années et lesquels appartiennent croit-on à la dite compagnie.

C—Une certaine parcelle de terrain formant une partie de l'Ilet 1713, borné par les Champs-Elysées et les rues Industrie, Frenchmen et Agriculture (laquelle parcelle de terrain comprend tout l'Ilet excepté le terrain sur lequel est bâtie la fabrique de noir animal décrite ci-dessus), laquelle dite parcelle mesure, plus ou moins, 330.36 pieds sur la rue Frenchmen sur une profondeur de 190.33 pieds sur la rue Agriculture et de 148.88 pieds sur la rue Industrie, à un point 190.33 pieds du coin des rues borné à l'est par une ligne commençant Frenchmen et Agriculture et courant parallèlement avec l'embranchement de la voie ferrée, formant un angle de 90 degrés 39 à l'alignement de la rue Agriculture, 180.60 pieds; de là, à un angle de 8 degrés 24 à la gauche 81.30 pieds, de là, à un angle de 8 degrés 4 à la gauche 60.60 pieds à un point sur la rue Industrie à une distance de 148.88 est de la rue Frenchmen.

D—L'Ilet entier No. 1725, borné par l'avenue des Champs-Elysées, les rues Agriculture, Frenchmen et Abondance, et mesurant, plus ou moins, 330.36 pieds aux Champs-Elysées, même mesure sur la rue Frenchmen, 300.33 pieds de face à la rue Abondance et la même face rue Agriculture.

E—Tout l'Ilet No. 1924, borné par l'avenue Champs-Elysées, les rues Abondance, Frenchmen et Treasure, et mesure, plus ou moins, 330.36 pieds de face à la rue des Français, la même mesure sur les Champs-Elysées, 300.33 pieds de face à la rue Abondance et la même mesure de face à la rue Treasure.

F—Tout le carré No. 1971, borné par l'avenue des Champs-Elysées, les rues Benefit, Frenchmen et Treasure, et mesurant, plus ou moins, 330.36 pieds de face à l'avenue des Champs-Elysées, même mesure sur la rue Frenchmen, 300.33 pieds de face à la rue Benefit et la même façade sur la rue Treasure.

Ainsi que tous les droits de la dite Standard Guano and Chemical Manufacturing Co., à l'usage des voies, aiguillages, embranchments, etc. Laquelle dite propriété constitue la dite fabrique de guano, et spécialement le dit carré No. 1588, sera vendue à la condition que l'acquéreur de la dite fabrique de guano soit ti acquéreur ou propriétaire de la fabrique de noir animal dans le carré 1713, aura et jouira de tous les droits de la Standard Guano and Chemical Manufacturing Co., en ce qui concerne les voies, aiguillages, embranchements, etc., conduisant à la dite fabrique de noir animal et spécialement telles parties de la voie aiguillage, embranchements, etc., comme ils se trouvent sur le dit Ilet 1588 et que l'acquéreur de la dite fabrique de guano ne garantissant en aucune façon l'exercice de telle droit par le propriétaire de la dite fabrique de noir animal, mais en aucune manière et sous aucune raison, ne pouvant interférer avec l'exercice raisonnable de tels droits.

1—Tou tla propriété décrite ci-dessus sera offerte en entier.

2—La propriété décrite comme fabrique d'acides, la propriété décrite comme fabrique de guano, la propriété décrite comme fabrique de noir animal, chacun comme décrite seront offertes séparément.

3—La propriété décrite comme fabrique de noir animal et la propriété décrite comme fabrique de guano seront offertes ensemble et la propriété décrite comme fabrique d'acides sera offerte séparément.

4—La propriété sera adjugée soit sous la première, seconde ou troisième offre, comme il est décrit ci-dessus suivant que la somme de l'enchère reçue sous la première, deuxième ou troisième offre sera plus élevée avec le droit réservé en cour en cas d'enchères satisfaisantes pour chacun pour une quelqu'une des trois fabriques ou qu'une enchère satisfaisante soit reçu pour la fabrique de noir animal et une enchère satisfaisante pour la fabrique en entier, d'accepter pour les enchères individuelles pour les fabriques individuelles et rejeter l'enchère pour le tout ou pour les autres fabriques individuelles.

Conditions—La dite propriété sera vendue au comptant pourvu que l'acquéreur ait le droit et l'option, s'il le désire ainsi, au moment de l'adjudication, de payer la moitié comptant, et le solde, s'il y en a, en deux paiements égaux, représentés par des billets, tirés par l'acquéreur à son propre ordre et endossés par lui, payables à 6 et 12 mois de vue, respectivement, avec un intérêt de 6 pour cent par an depuis la date de l'adjudication jusqu'au paiement. L'acquéreur s'engageant à payer lui-même les primes d'assurance, taxes, et en cas de procès, 6 pour cent du montant des billets et les intérêts comme honoraires d'avocats, tous les frais devant être garantis par lieu du vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendu, et l'acte de vente et l'hypothèque devant contenir la clause de non aliénando, ainsi que toutes les autres clauses de sécurité usuelles; l'acquéreur devant assumer les taxes de 1914, le coût de tous les certificats et les frais de l'acte de vente; le dit acte de vente devant être passé devant Jeff C. Wenck, notaire en cette ville.

W. W. BOUDEN, Receveur.
CARROLL, ANDERSON & CARROLL, Avocats pour le Receveur.
déc 14 21 28—jan 4 11 18

Par I. B. RENNYSON

ANNONCE JUDICIAIRE.

Suivant un ordre qui m'a été adressé par l'honorable Fred D. King, juge de la division B, Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, No. 106,222, daté et signé du 4 décembre 1913, dans l'affaire de la succession Christopher Christopher Clark, je vendrai la propriété suivante décrite à savoir, à savoir, à l'encan, au plus haut et dernier enchérisseur, le MERCREDI, 7 janvier 1914, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, à midi.

Le cottage simple 4618 rue Carondelet, entre les rues Cadix et Valence, comprenant cinq chambres, vestibule, bain, eau de ville, et égouts, verando sur la façade et l'arrière, gaz et lampadères, sur un certain lot de terre situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'Ilet borné par l'avenue St-Charles et les rues Valence, Carondelet et Cadix, mesurant trente (30) pieds de face à la rue Carondelet sur cent vingt-six pieds (126) six (6) pouces en profondeur entre lignes parallèles, étant composé du lot No. 24 et d'une partie de l'arrière du lot No. 14.

Conditions — Comptant. La propriété sera delivrée exempte de taxes pour l'année 1913. Acte de vente aux frais de l'acquéreur devant Edward Herbert Kaines, notaire, et dix pour cent pour frais d'adjudication au moment de la vente chez

I. B. RENNYSON, Encanteur.
déc 7 14 21 28—jan 4 7

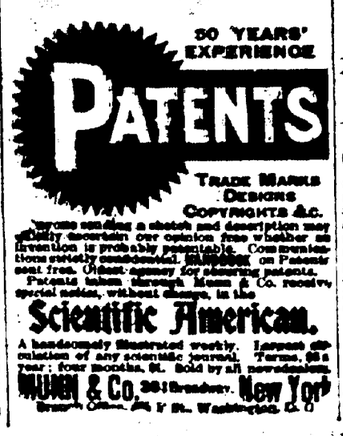

VENTES A L'ENCAN

Par W. H. FITZPATRICK

ANNONCE JUDICIAIRE.

OCCASION POUR PLACEMENT

LE COTTAGE SIMPLE

No 3119 RUE LAUREL.

Succession de Gioachino Oliveri.

No. 100,798—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans — Division A. — W. H. Fitzpatrick, encanteur, Bureau, 606 rue Carondelet.

Le MARDI, 20 janvier 1914, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu en vente et conformément à un ordre de l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, Division A, pour la Paroisse d'Orléans, daté et signé du 16 décembre 1913, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété suivante décrite à savoir:

Un certain lot de terre ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, qui en dépendent, situé dans le dixne District de cette ville dans l'Ilet No. 46, actuellement Ilet No. 113, borné par les rues Laurel, Live Oak ou Constance, Hurt et Neut, mesurant vingt-cinq pieds de face à la rue Laurel entre les rues Hutitième et Nauvième, sur une profondeur de soixante-quatre pieds entre lignes parallèles et est pris sur l'arrière des lots onze et douze suivant plan de H. Moelhausen, voyer, daté du 4 mai 1844.

Les améliorations comprennent un cottage simple connu comme No. 3119 rue Laurel, contenant 3 chambres, cuisine et salle de bains, hangar, connexions d'eau et d'égouts.

Conditions — Comptant; l'acquéreur devant assumer les taxes de l'année 1914 en sus et en plus du montant de leur enchère et faire un dépôt de 10 pour cent chez l'encanteur au moment de l'adjudication. Acte de vente au frais de l'acheteur devant Jas B. Grinage, notaire.

G. G. KRONENBERGER, Avocat.
déc 20 21 28—jan 4 11 18 20

Par LOUIS HUFFT.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession d'Elisabeth Zwach, épouse de Bartholomew Prechil.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No. 105,753 — Division D — Cottage double, 726-727 rue Sixième, entre Annonciation et Chippewa. Par Louis Hufft, encanteur, Bureau 808 Perdido — Le JEUDI 15 janvier 1914 à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, en cette ville, à midi en vertu et conformement à un ordre rendu le 18 novembre 1913 par l'Hon. Porter Parker, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre aux enchères publiques, la propriété suivante décrite à savoir:

Un certain lot de terre, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Sixième, Annonciation, Washington et Chippewa, le dit lot étant connu sous le numéro 51 sur un plan de D. S. Brosnan, daté du 4 octobre 1894, annexé à un acte devant J. G. Eusus, notaire, daté du 30 octobre 1894, et suivant lequel dit plan No. 51 mesure trente pieds, huit pouces et une ligne de face à la rue Sixième, et trente pieds, huit pouces et trois lignes à l'arrière, sur cent quinze pieds en profondeur, entre lignes égales et parallèles, et lequel dit lot mesure actuellement trente et un pieds, trois pouces de face à la rue Sixième, sur une profondeur sur les lignes arrières de trente et un pieds, sept pouces, tout suivant acte devant F. G. Rainold, notaire, le 28 mars 1908, enregistré sur livre des transferts No. 214, folio 581.

CONDITIONS — Un tiers ou plus comptant et le solde s'il y en a en un crédit d'un an ou d'un et deux ans à l'option de l'acquéreur la portion de crédit de la dite vente devant être garanti par des billets de l'acquéreur à son propre ordre et endossés par lui portant huit pour cent d'intérêt par an depuis la date de l'adjudication jusqu'au paiement et garanti par hypothèque spéciale et lien du vendeur sur la propriété vendue ainsi que la clause de non-aliénando et toutes les autres de sécurités usuelles, cinq pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès la dite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance transférée au porteur des billets. L'acte de vente devra être passé devant E. M. Stafford, notaire, au frais de l'acquéreur. L'acheteur devra faire un dépôt de dix pour cent du montant de son enchère au moment de l'adjudication chez

LOUIS HUFFT, Encanteur,
808 rue Perdido.
déc—14,21,28jan—4,11,15

Par STROUDBACK & LATTER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

Peter J. Flanagan, administrateur, vs. William V. Barker.

Cour Civile de District — Division D —No. 106,044.

Au plus haut et dernier enchérisseur

COTTAGE DOUBLE

2225-27 rue Fréret entre les rues Philip et Jackson

Par Stroudback & Latter—Chas. B. Stroudback, encanteur. Il sera vendu à l'encan le 6 JANVIER 1914, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement lu et rendu en cour ouverte le 17 octobre 1913, et le jugement lu et signé en cour ouverte le 21 novembre 1913 par l'Honorable Porter Parker, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété suivante décrite à savoir:

Un certain lot de terre ainsi que toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Philip, Jackson, Louast et Freret, le dit lot est désigné par le No. 21 sur un croquis fouit à un acte de vente devant Michael Gernon, notaire, daté du 23 février 1867, le dit lot No. 21 mesure trente pieds de face à la rue Freret sur une profondeur de 108 pieds entre lignes parallèles, acquis par acte devant M. Gernon daté du 23 février 1867, registre du bureau des hypothèques 181, folio 191. Les améliorations consistent en un double cottage connu sous les numéros 2225-27 rue Freret.

Conditions — Comptant; l'acquéreur devant assumer les taxes de ville et d'état pour l'année 1913. Acte de vente devant Ed P. Foley, notaire, aux frais de l'acquéreur. Dix pour cent de dépôt seront requis au moment de l'adjudication.

STROUDBACK & LATTER,
Encanteurs.
dec 7 14 21 28—jan4 6

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Charles M. Whitney.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 106,506 — Division E — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte et tableau de distribution présenté par Mme Laura C Sloo Whitney, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
HOWE, FENNER, SPENCER & COCKE, Avocats
déc 28 31—jan 3 [illegible]

VENTES A L'ENCAN — VENTES A L'ENCAN. — VENTES A L'ENCAN — VENTES A L'ENCAN.

Par ARTHUR H. DICKS. — Par ARTHUR H. DICKS. — Par ARTHUR H. DICKS. — Par ARTHUR H. DICKS.

ANNONCE JUDICIAIRE

BERNARD VON SCHLEMMER VS. ARTHUR VON SCHLEMMER ET AL., No. 106526, Division "E" Cour Civile de District et la SUCCESSION DE MME. GENEVIEVE VON SCHLEMMER, No. 106021, Division "E," Cour Civile de District. Consolidées

MAGNIFIQUE AFFAIRE DE COMMERCE

SUPERBE BOULANGERIE,

Entièrement Équipée, Affaires en Cours, et Clientèle

No. 1560 AVENUE NORTH CLAIBORNE.

JEUDI, 29 JANVIER 1914.

A Midi à la Bourse des Propriétés Foncières No. 311 Rue Baronne.

En vertu d'un ordre qui m'a été adressé par l'honorable George H. Théard, juge de la susdite cour, dans un jugement du 18 décembre 1913, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je vendrai la propriété suivante décrite à savoir:

Une certaine parcelle de terre avec toutes les bâtisses et améliorations, etc., dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet No. 632, borné par l'avenue Claiborne, rond point Claiborne, l'avenue St-Bernard, les rues Laharpe et Robertson et une allée, et mesurant quarante-huit pieds sept pouces (48' 7") de face à l'avenue Claiborne sur une première profondeur et face à une allée à l'arrière du marché, de quatre-vingt-neuf pieds six pouces (89' 6") et delà s'élargissant à angle droit vers l'avenue St-Bernard quatre pieds et quatre pouces (4' 4"), d'où une seconde profondeur de quarante-quatre pieds neuf pouces (44' 9") sur la ligne du No. 3 (trois), et sur l'autre ligne de côté la plus près de la rue Laharpe où elle a une première profondeur de quatorze pieds deux pouces et deux lignes (14' 2" 2"") sur la ligne perpendiculaire à la rue Claiborne, dite une seconde profondeur sur une ligne oblique s'ouvrant vers la rue Laharpe de quatre-vingt-cinq pieds quatre pouces (85' 4") et quatre-vingt-quatre pieds cinq pouces (84' 5") sur les lignes arrières, qui sont aussi des lignes obliques, laquelle dite parcelle de terre est composée du lot No. 4 et du lot No. 5 B sur deux croquis par A. De Armas, député voyer de ville, du 11 juin 1887.

Une autre parcelle de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent dans le même district et l'Ilet que la propriété ci-dessus, étant les parcelles arrières des lots 2, 3 et 4 du dit Ilet 632, et mesure soixante-quatre pieds deux pouces (64' 2") à l'arrière des lots 2, 3 et 4, la dite ligne étant à une distance de cent dix pieds trois pouces (110' 3") de l'avenue St-Bernard et finissant à un point du côté de l'avenue Claiborne du lot No. 4 à une distance de cent onze pieds neuf pouces (111' 9") de l'avenue St-Bernard, sur une profondeur de soixante pieds (60') du côté de la rue Robertson et soixante (60) pieds du côté de l'avenue Claiborne, et mesurant soixante-quatre pieds six pouces (64' 6") sur la ligne la plus proche de la rue Laharpe, la dite ligne de soixante-quatre pieds six pouces (64' 6") commençant à une distance de cent soixante-dix pieds trois pouces (170' 3") de l'avenue St-Bernard sur le côté le plus proche de la rue Nord Robertson, et finissant à un point de cent soixante-onze pieds neuf pouces (171' 9") de l'avenue St-Bernard. Le tout comme il apperi plus ou moins sur un croquis dressé par Frank H. Wedell, ingénieur de ville, le 10 mars 1899, annexé à un acte de vente devant John Watt Duffy le 26 juillet 1909.

Aussi une boulangerie, caisse enregistreuse, coffre-fort en fer, deux mulets, un cheval, harnais, quatre voitures de boulanger, deux tiburies, fours, et accessoires complets de boulanger, et autres articles nécessaires à la marche des affaires, le tout suivant inventaire enregistré, ainsi que la clientèle de la dite boulangerie.

Conditions — La moitié ou plus comptant; le solde s'il y en a, en un ou en un et deux ans, à l'option de l'acquéreur, avec sept pour cent d'intérêt depuis la date de l'adjudication jusqu'au paiment; la partie à crédit devant être garantie par le lien du vendeur, et l'acte de vente devant contenir toutes les clauses de sécurité usuelles; acte de vente devant Arthur J. Peters, notaire, aux frais de l'acquéreur, l'acheteur devant assumer les taxes de 1914 en sus et en plus du montant de son enchère, et devra faire un dépôt de dix pour cent du prix de l'adjudication au moment de la vente, et les loyers et revenus appartiendront au vendeur jusqu'à la signature de l'acte de vente.

ARTHUR H. DICKS, Encanteur.
Bureau, 437 Rue Carondelet.
déc—28jan—4,11,18,25,29

Par ERNEST A. CARRERE. — Par ERNEST A. CARRERE.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE SUCCESSION

POSITIVEMENT AU DERNIER ENCHÉRISSEUR

UNE RÉSIDENCE ATTRACTIVE À DEUX ÉTAGES

SUR DEUX LOTS

2336 RUE OCTAVIA COIN DE LA RUE ROBERTSON

LA RUE OCTAVIA EST PAVÉE

Lot arrière faisant face à la rue Robertson

30 x 151

LE JEUDI 29 JANVIER 1914 À MIDI

A la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne.

Succession de Mme Marie Reynolds O'Connor.

No. 106,700 — Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A.

Par ERNEST A. CARRERE, Encanteur, bureau 806 rue Perdido — JEUDI, 29 janvier 1914, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un ordre daté et signé du 24 décembre 1913 par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, actuellement absent en congé, dans l'affaire ci dessus intitulée et qui m'a été adressé, je procéderai à la vente à l'encan la propriété suivante décrite à savoir:

Deux certains lots de terre, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, servitudes et avantages qui en dépendent ou y appartiennent de quelque façon, situés dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet No. 612, borné par les rues Joseph, Octavia, Freret et S. Robertson, désigné par les numéros 12 et 13 sur le plan du dit Ilet par S. G. DeLisle, voyer, daté du 6 juin 1898, et annexé à un acte de vente passé devant Benjamin Ory, notaire, daté du 17 mai 1899. Suivant le dit plan les dits lots s'adjoignent l'un à l'autre et mesurent chacun trente (30) pieds, trois (3) pouces de face à la rue Octavia, sur une profondeur de cent vingt (120) pieds de profondeur entre lignes parallèles. Lot No. 13 forme le coin des rues S. Robertson et Octavia.

Un certain lot de terre, ainsi que toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et privilèges, servitudes et avantages qui en dépendent ou y appartiennent de quelque façon situé dans le Sixième District de cette ville dans l'Ilet No. 612, borné par les rues Joseph, Octavia, Freret et S. Robertson, désigné par le numéro 11 sur un plan du dit Ilet par S. G. DeLisle, voyer, daté du 6 juin 1898, et annexé à un acte de vente passé devant Benjamin Ory, notaire public, daté du 7 mai 1899, le dit lot No. 11 est immédiatement à l'arrière des lots numéros 42, 13, 14, 15 et 16 sur le dit plan et commence à une distance de cent vingt (120) pieds du coin de la rue S. Robertson et Octavia et mesure trente (30) pieds de face à la rue S. Robertson sur une profondeur de cent cinquante et un (151) pieds et trois (3) pouces entre lignes égales et parallèles.

CONDITIONS — Un tiers ou plus comptant et le solde s'il y en a, en un crédit d'un an ou d'un et deux ans ou d'un deux et trois ans à l'option de l'acquéreur la partie à credit devant être démontrée par des billets de l'acquéreur portant 8 pour cent d'intérêt depuis la date de l'adjudication jusqu'au paiement garantie par hypothèque spéciale et lien du vendeur sur la propriété vendue avec le pacte de non aliénendo et toutes les autres clauses de sécurités usuelles et dix pour cent d'honoraires d'avocats en cas de procès et l'acquéreur devant payer en sus et en plus du montant de son enchère toutes les taxes dues sur la propriété et exigibles en 1914. Dix pour cent de dépôt au moment de l'adjudication en compte de vente acte de vente aux frais de l'acquéreur devant Wynne G. Rogers.

ERNEST A. CARRERE,
déc—28jan4,11,18,25,29 Encanteur.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE SUCCESSION

D'UNE PROPRIÉTÉ À DEUX ÉTAGES,

DOUBLE, MODERNE ET RETIRÉE. 40x120.

1129-1131 RUE FERN

Entre les rues Zimpel et Oak

Mardi, le 6 Janvier 1914 à Midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 Rue Baronne.

Succession de Mme A. F. Beret.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No. 106,876.

PAR ERNEST A. CARRERE, Encanteur, Bureau 806 Perdido.

Le 6 JANVIER 1914, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre rendu, daté et signé le 25 novembre 1913, par l'Honorable Porter Parker, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre, à l'enchère publique, la propriété suivante décrite à savoir:

Une certaine parcelle de terre, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou en dépendent, de quelque façon situées dans le Septième District de cette ville, dans l'Ilet No. 131, borné par les rues Fern, Oak, Burdette et Zimpel, désignée par la lettre A sur un plan de H. W. W. Reynolds, laquelle dite parcelle de terre mesure quarante pieds de face à la rue Fern sur une profondeur de cent-vingt pieds et est composée de vingt pieds de face, profondeur entière de chacun des lots Nos. Quarante et Quinze. Les améliorations comprennent une propriété à deux étages double moderne et retirée, contenant huit chambres, couloir, bains, cave, galleries, entièrement lapissée, gaz et électricité, connexions d'eaux et égouts, sur les deux côtés.

Conditions — Comptant; l'acquéreur devra payer le taxes d'état de 1913 et tous les certificats et actes de vente, qui devront passer devant Robert Legier, notaire. Un dépôt de dix pour cent au moment de l'adjudication à valoir sur le montant de la vente.

ERNEST A. CARRERE, Encanteur.
nov30—dec7,14,21,28—jan4,6

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE SUCCESSION

D'UNE PROPRIÉTÉ À DEUX ÉTAGES,

DOUBLE, MODERNE ET RETIRÉE. 40x120.

1129-1131 RUE FERN

Entre les rues Zimpel et Oak

Mardi, le 6 Janvier 1914 à Midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 Rue Baronne.

Succession de Mme A. F. Beret.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No. 106,876.

PAR ERNEST A. CARRERE, Encanteur, Bureau 806 Perdido.

Le 6 JANVIER 1914, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre rendu, daté et signé le 25 novembre 1913, par l'Honorable Porter Parker, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre, à l'enchère publique, la propriété suivante décrite à savoir:

Une certaine parcelle de terre, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou en dépendent, de quelque façon situées dans le Septième District de cette ville, dans l'Ilet No. 131, borné par les rues Fern, Oak, Burdette et Zimpel, désignée par la lettre A sur un plan de H. W. W. Reynolds, laquelle dite parcelle de terre mesure quarante pieds de face à la rue Fern sur une profondeur de cent-vingt pieds et est composée de vingt pieds de face, profondeur entière de chacun des lots Nos. Quarante et Quinze. Les améliorations comprennent une propriété à deux étages double moderne et retirée, contenant huit chambres, couloir, bains, cave, galleries, entièrement lapissée, gaz et électricité, connexions d'eaux et égouts, sur les deux côtés.

Conditions — Comptant; l'acquéreur devra payer le taxes d'état de 1913 et tous les certificats et actes de vente, qui devront passer devant Robert Legier, notaire. Un dépôt de dix pour cent au moment de l'adjudication à valoir sur le montant de la vente.

ERNEST A. CARRERE, Encanteur.
nov30—dec7,14,21,28—jan4,6

Par JACOBS-GLEASON, INC

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Joabb Kyzer — No. 106,614 — Cour Civile de District, Division B.

6 Emplacements vacants de valeur dans le 7e District

Sur une rue pavée, rue Sycamore entre les rues Adams et Burdette, Carré, Néron

A l'enchère publique Jeudi, le 30 Décembre 1913

A MIDI, A LA BOURSE DES PROPRIETES FONCIERES, 311 RUE BARONNE.

En vertu et conformément à un jugement rendu et signé en cour ouverte le 18 novembre 1913 par l'Honorable Fred D. King, juge de la Cour Civile